



## Suivi de la mobilisation de l'État en faveur des entreprises

L'accompagnement des entreprises impactées par le mouvement des "gilets jaunes" a donné lieu, ce jour, à une 6ème réunion présidée par Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, en présence des représentants de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouen-Métropole, de la Chambre de commerce et d'industrie Seine Estuaire, de la Chambre d'agriculture et Chambre des métiers, des représentants des syndicats de transporteurs routiers de Seine-Maritime (FNTR et OTRE) ainsi que des services de l'État (DIRECCTE, DRFIP, Direction départementale de la Sécurité publique et Gendarmerie nationale), de la Banque de France, de l'URSSAF et d'un représentant de la fédération française des assureurs.

Les forces de sécurité ont souligné l'évolution du mouvement vers des actions moins nombreuses mais plus violentes en particulier lors des manifestations des deux derniers samedis. Depuis le 17 novembre, 397 interpellations ont été réalisées en Seine-Maritime.

Les Chambres consulaires et les syndicats de transporteurs routiers ont fait état d'une nette amélioration des conditions de circulation, en particulier aux abords des centres commerciaux. Ils ont cependant fait part de leurs inquiétudes quant à la forme plus violente des actions, si le mouvement devait se poursuivre.

Il a été rappelé qu'un arrêté préfectoral, du 21 décembre, accorde une autorisation d'ouverture des commerces de détail pour les trois premiers dimanches de janvier (6, 13 et 20 janvier).

Depuis le début du mouvement, les services de la DIRECCTE ont accordé le recours au dispositif d'activité partielle à 83 entreprises représentant 1682 salariés. 50 demandes ont été accordées pour l'arrondissement de Rouen (1130 salariés), 14 pour celui de Dieppe (225 salariés) et 19 pour celui du Havre (327 salariés). Parmi celles-ci, 11 entreprises implantées sur la zone commerciale de Barentin et 29 sur celle de Tourville-la-Rivière se sont vues accorder le recours à l'activité partielle.

Il est à noter que l'Urssaf a été saisie par 48 entreprises de Seine-Maritime afin de bénéficier du dispositif concernant le report de paiement des charges sociales mis en œuvre par l'Urssaf.

Il est à rappeler que des mesures spécifiques afin de soutenir les entreprises en difficulté ont été prises notamment par la DGFIP, la BPI, l'Urssaf et la Banque de France (*voir les communiqués précédents : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)*)

### SRDCI